

République Française  
Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 27 avril 2026

Délibération n°2026/048

Objet : Compte financier unique 2025 – Budget déchets

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Antone CASANOVA.
En exercice	Présents	Votants	
46	34	40	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.  Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
40	-	-	
<p><b>Présents</b> : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p> <p><b>Absents représentés</b> : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.</p> <p><b>Absents</b> : ANTONELLI Jean-Toussaint – COLOMBANI Barthélemy – FERRANDI Paul-Vincent – MARTELLI Camille – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel.</p>			
Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 11/05/2026	

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président. En conséquence, M. le Président s'étant retiré, sous la présidence de Antone CASANOVA.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « *compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget déchets de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président CASANOVA Antone s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

Après s’être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l’exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le Conseil communautaire délibère sur le compte financier unique – Budget déchets du Président de l’exercice 2025 :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025 – Budget déchets lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET DECHETS</b>						
Résultats reportés (a)		363 272,62 €		519 510,69 €	- €	882 783,31 €
Opérations de l’exercice (b)	572 116,43 €	559 404,44 €	5 221 812,63 €	5 075 140,04 €	5 793 929,06 €	5 634 544,48 €
<b>TOTAUX (a)+(b)</b>	<b>572 116,43 €</b>	<b>922 677,06 €</b>	<b>5 221 812,63 €</b>	<b>5 594 650,73 €</b>	<b>5 793 929,06 €</b>	<b>6 517 327,79 €</b>
Résultats de clôture		350 560,63 €		372 838,10 €	- €	723 398,73 €
Restes à réaliser (d)		15 000,00 €				
<b>TOTAUX CUMULES (a+b+d)</b>	<b>572 116,43 €</b>	<b>937 677,06 €</b>	<b>5 221 812,63 €</b>	<b>5 594 650,73 €</b>	<b>5 793 929,06 €</b>	<b>6 532 327,79 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>365 560,63 €</b>		<b>372 838,10 €</b>		<b>738 398,73 €</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil communautaire après avoir ouï l’exposé du Président :**

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 – Budget déchets.

Fait à L’Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Joseph SAULI

Le Président,  
Antone CASANOVA


